

la plus grande partie de ces volumes consiste en copies de pièces conservées au *Public Record Office*, la transcription ne se limita pas aux documents officiels. Souvent les papiers privés éclairent autant, sinon mieux, les événements que les documents officiels; c'est pourquoi les Archives publiques se sont appliquées à retracer nombre de pièces précieuses et à copier plusieurs milliers de pages de grandes collections comme celles qui sont conservées par exemple au département des manuscrits du *British Museum*. De plus, les Archives ont souvent obtenu la permission de transcrire des documents qui n'étaient pas encore du domaine public. Pour ne citer que deux exemples, le comte de Minto autorisa les Archives à copier les papiers de son père, le quatrième comte, qui fut Gouverneur général du Canada de 1898 à 1904; en France, un descendant du célèbre Nicolas Denys autorisa la photographie de certains vieux papiers de famille.

La mention de la photographie évoque la révolution qui s'est opérée récemment dans les méthodes de transcription. Autrefois, on copiait tout à la main. Il fallait de véritables spécialistes apportant à leur tâche un soin extrême, ce qui rendait le travail aussi lent que coûteux. De plus, les erreurs étaient toujours possibles. Si l'écriture était difficile à lire, tout ce que le copiste pouvait faire était de l'interpréter au meilleur de sa connaissance. Citons un exemple. La transcription du journal d'un certain trafiquant de fourrures, dont l'écriture était quasi indéchiffrable, fait dire à l'auteur qu'il a accompli un voyage en un certain nombre d'*heures*, record qui fit l'étonnement et l'admiration de plusieurs. Or un examen attentif du manuscrit original révéla par la suite que le copiste avait mal lu et que le voyage en question s'était effectué avec un certain nombre de *chevaux* (*hours* et *horses*), ce qui n'est pas tout à fait la même chose!

C'est pour ces raisons, entre autres, que la mise au point de l'appareil à microfilmer, qui reproduit des textes sur des bandes de 35 mm de largeur, a marqué un progrès immense. Il est vrai qu'une transcription bien faite est beaucoup plus commode et de lecture plus agréable qu'un film qui ne peut être lu qu'au moyen d'un dispositif quelconque; mais les perfectionnements apportés aux "lecteurs" ont fait beaucoup pour rétablir l'équilibre. De plus, l'appareil à microfilmer comporte trois avantages qui le rendent incomparablement supérieur à la transcription manuelle. Il y a d'abord la vitesse: un seul opérateur peut photographier autant de documents en une journée qu'un copiste expérimenté peut en transcrire pendant des mois. Le deuxième avantage est la précision: toute photographie, prise avec soin, est un fac-similé fidèle et intégral de l'original, y compris les mots douteux et tout le reste. Le troisième avantage du microfilm est d'ordre économique: la reproduction d'une page coûte si peu qu'il est pratique de copier des dossiers complets, tandis qu'avec la transcription manuelle, on est souvent tenté d'opérer un triage et de ne copier que ce qui semble avoir de l'importance.

Emploi du microfilm

C'est en 1950 que les Archives publiques ont commencé à utiliser le microfilm, la transcription manuelle n'ayant lieu maintenant que lorsque les documents ne se prêtent pas à la photographie ou, lorsque pour une raison quelconque, le microfilm n'est pas pratique. Certains s'étonnent que l'on photographie même des documents qui furent transcrits à la main il y a plusieurs années, mais il existe des raisons valables pour ce doublement apparent. Ainsi, une importante série de documents conservés à Londres — peut-être la plus importante collection de documents officiels que la Grande-Bretagne possède sur le Canada — furent transcrits à une époque où les copistes n'étaient pas autorisés à reproduire les notes et commentaires inscrits par les fonctionnaires du Colonial Office à la marge des diverses dépêches en provenance du Canada. On se rend compte de l'intérêt et de l'importance que présentent ces commentaires, non moins que de l'avantage que trouveront bientôt les historiens à pouvoir examiner à Ottawa même les fac-similés de ces documents.

Ar
d'a
reil
imp
les
en

les
mic
Mè
Il y
des
la n
mai
tion
Lon
per
n'en

prin
dété
trou
tions
dres
de l'
non
assur

Octo